



**AVIS DE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN
RÉFÉRENDUM
2^E PROJET DE RÈGLEMENT**

**RÈGLEMENT N^O 780-29 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE N^O 780, TEL QU'AMENDÉ**

**Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une
demande d'approbation référendaire :**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt tenue le 11 février 2025, le conseil a adopté le deuxième projet de règlement intitulé :

**RÈGLEMENT N^O 780-29 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE N^O 780, TEL QU'AMENDÉ**

De façon à :

- Abroger l'article 133 relatif aux matériaux de revêtement extérieur pour un mur donnant sur une rue publique dans les zones d'habitation
- Abroger l'article 151 relatif à l'architecture d'un bâtiment dans les zones commerciales
- Ajouter une norme relative à la conception des toitures blanches et vertes pour les bâtiments à toit plat et ajouter des dispositions relatives aux panneaux solaires
- Modifier le titre de l'article 227.5 afin d'y ajouter la zone H6-08
- Modifier l'article 119.31 afin d'y ajouter le terme « Génératrice » dans le texte
- Retirer l'application de l'article 127.3 relativement à la largeur maximale de l'accès à la voie publique dans la zone H6-09
- Modifier le premier paragraphe de l'article 120 relativement aux garages non attenants et aux abris d'autos permanents
- Modifier l'article 207 afin d'y ajouter les normes applicables aux quais de moins de 20 m² de superficie
- Modifier la délimitation de la zone H1-22 à même une partie de la zone H2-10
- Ajouter l'usage additionnel « Logement en sous-sol » dans certaines zones d'habitation unifamiliale isolée

Ce deuxième projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Les dispositions du deuxième projet de résolution qui peuvent faire l'objet d'une demande sont les suivantes :

- Modifier le titre de l'article 227.5 afin d'y ajouter la zone H6-08
- Modifier l'article 207 afin d'y ajouter les normes applicables aux quais de moins de 20 m² de

**NOTICE OF REQUEST FOR REFERENDUM
PARTICIPATION
2ND DRAFT BY-LAW**

**BY-LAW N^O 780-29 AMENDING
ZONING AND SITE PLANS AND
ARCHITECTURAL INTEGRATION
BY-LAW N^O 780, AS AMENDED**

**To interested persons having the right to sign a
referendum approval request:**

PUBLIC NOTICE is hereby given that:

At a Town Council regular meeting held on February 11, 2025, the Town Council has adopted the second draft by-law entitled:

**BY-LAW N^O 780-29 AMENDING ZONING AND
SITE PLANS AND ARCHITECTURAL
INTEGRATION BY-LAW N^O 780, AS
AMENDED**

In order to:

- Repeal section 133 relating to exterior cladding materials for a wall facing a public street in residential zones
- Repeal section 151 on building architecture in commercial zones
- Adding a standard for the design of white and green roofs for flat-roofed buildings and adding provisions for solar panels
- Modify the title of section 227.5 to include Zone H6-08
- Modifying Section 119.31 to include the word "Generator" in the text
- Withdraw the application of section 127.3 regarding the maximum width of access to the public thoroughfare in Zone H6-09
- Modify the first paragraph of section 120 with respect to detached garages and permanent carports
- Modifying Section 207 to include standards applicable to docks with a surface area of less than 20 m².
- Modify the boundaries of zone H1 22 within part of zone H2 10
- Include the additional "Basement dwelling" use in certain single-family detached zones

This second draft contains provisions which can be the subject of a request on behalf of the interested persons of the concerned zones and the contiguous zones so that the regulation which contains them is subjected to their approval in accordance with the *Act respecting elections and referendums in municipalities* (LRQ, c. E 2.2).

The provisions of the second draft resolution which may be the subject of a request are as follows:

- Modify the title of section 227.5 to include Zone H6-08
- Modifying Section 207 to include standards applicable to docks with a surface area of less than 20 m².

- superficie
- Modifier la délimitation de la zone H1-22 à même une partie de la zone H2-10
- Ajouter l'usage additionnel « Logement en sous-sol » dans certaines zones d'habitation unifamiliale isolée

Les personnes intéressées qui peuvent présenter une demande de participation sont les personnes habiles à voter dans les zones visées, soit, H1-03, H1-07, H1-08, H1-12, H1-22, H4-12, H5-01, H5-03, H5-06, H6-08 et H6-09 et des zones contiguës à ces zones, soit les zones C1-01, C1-14, C2-01, C2-03, H1-02, H1-04, H1-05, H1-06, H1-07, H1-10, H1-11, H1-13, H1-15, H1-16, H1-21, H1-26, H1-30, H2-04, H2-10, H4-01, H4-02, H4-09, H4-12, H5-07, H6-03, H6-04, H6-06, H6-10, MN1-19, MN1-29, MN5-10, MN6-01, MN6-12, P1-23, P5-02, P5-09 et P6-11.

1. Description des zones

Le plan joint au présent avis situe et délimite les zones visées et les zones contiguës à ces zones.

2. Conditions de validité d'une demande pour ouvrir un registre

Pour être valide toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient.
- Être signée par **au moins 12 personnes** de la même zone d'où elle provient.
- Être reçue au bureau de la Ville de Pincourt au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le **21 février 2025**.

Au moins une demande valide doit provenir des zones visées H1-03, H1-07, H1-08, H1-12, H1-22, H4-12, H5-01, H5-03, H5-06, H6-08 et H6-09.

Un formulaire prévu à cette fin peut être obtenu à la fin du présent avis ou à la réception de l'hôtel de ville.

Une pièce d'identité valide avec adresse et photo sera demandée à tout signataire d'une demande.

3. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas sous curatelle et qui, à la date d'adoption du second projet, soit le 11 février 2025, n'est frappée d'aucune incapacité de voter et remplit une des deux (2) conditions suivantes :

- Est domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois ;
- Est propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans une telle zone depuis au moins 12 mois.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 11 février 2025, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas sous curatelle.

4. Absence de demandes

Toutes les dispositions du deuxième projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront

- Modify the boundaries of zone H1 22 within part of zone H2 10
- Include the additional "Basement dwelling" use in certain single-family detached zones

The interested persons who can submit a request to participate are the persons qualified to vote in the concerned zones, either H1-03, H1-07, H1-08, H1-12, H1-22, H4-12, H5-01, H5-03, H5-06, H6-08 et H6-09 and the contiguous zones, either C1-01, C1-14, C2-01, C2-03, H1-02, H1-04, H1-05, H1-06, H1-07, H1-10, H1-11, H1-13, H1-15, H1-16, H1-21, H1-26, H1-30, H2-04, H2-10, H4-01, H4-02, H4-09, H4-12, H5-07, H6-03, H6-04, H6-06, H6-10, MN1-19, MN1-29, MN5-10, MN6-01, MN6-12, P1-23, P5-02, P5-09, and P6-11.

1. Description of the zones

The plan attached to this notice locates and delimits the concerned zones and the contiguous zones to these zones.

2. Conditions of validity of a request to open a register

To be valid, all requests must:

- Clearly indicate the provision that is its subject and the area from which it comes.
- Be signed by **at least 12 people** from the same zone from which it comes from.
- Be received at the office of the Town no later than the eighth day following the publication of this notice, i.e., **February 25, 2025**.

At least one valid request must come from the concerned zones H1-03, H1-07, H1-08, H1-12, H1-22, H4-12, H5-01, H5-03, H5-06, H6-08 and H6-09.

A form for this purpose may be obtained at the end of this notice or at the reception desk at Town Hall.

A valid form of identification with address and photo will be requested from all signatories of a request.

3. Interested persons

Is an interested person any person of full legal age, of Canadian citizenship, who is not under curatorship and who, on the date of adoption of the second draft, that is February 11, 2025, is not incapable of voting and meets one of the following two (2) conditions:

- Is domiciled in an area from which a request may come and has been domiciled in Quebec for at least 6 months.
- Has owned a building or has occupied a business establishment located in such an area for at least 12 months.

Additional condition for the undivided co-owners of a building and the co-occupants of a place of business: be designated, by means of power of attorney signed by the majority of the co-owners or co-occupants, as the one who has the right to sign the request in their name.

Condition of exercise of the right to sign a request by a body corporate: any body corporate must designate from among its members, directors and employees, by resolution, a person who, on April 18, 2023, is of full legal age and of Canadian citizenship and who is not is not under curatorship.

4. Absence of requests

All provisions of the second draft by-law that have not been the subject of a valid request may be

être incluses dans le règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du projet

Ledit second projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.villepincourt.qc.ca ou être obtenu en communiquant avec le soussigné par l'un ou l'autre des moyens suivants :

Par écrit : Ville de Pincourt
Service du greffe
919, chemin Duhamel
Pincourt (Québec) J7W 4G8

Par téléphone : 514-453-8981, poste 3

Par courriel : greffe@villepincourt.qc.ca

Veillez envoyer toute demande de participation à un référendum aux coordonnées ci-haut.

DONNÉ À PINCOURT, ce 13 février 2025.

included in the by-law, which does not need to be approved by the persons qualified to vote.

5. Project consultation

Said second draft by-law may be consulted on the Town's website at www.villepincourt.qc.ca or be obtained by contacting the undersigned by one of the following means:

In writing: Town Clerk's office
Town of Pincourt
919, chemin Duhamel
Pincourt (Quebec) J7W 4G8

By phone: 514-453-8981, ext. 3

By email: greffe@villepincourt.qc.ca

Please send in any request for participation in a referendum to the contact details above.

GIVEN at Pincourt this 13th day of February 2025.

**M^e Charlotte Gagné
Greffière / Town Clerk**

**DEMANDE DE PARTICIPATION RÉFÉRENDAIRE /
REQUEST FOR REFERENDUM PARTICIPATION**
(une demande distincte par zone / one distinct request per zone)

Nous, soussignées, sommes des personnes intéressées telles que définies à l'article 131 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c.A-19.1) de la zone _____ et demandons que la disposition _____,

soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter concernées :

We, the undersigned, are interested persons as defined in section 131 of the *Act respecting land use planning and development* (R.L.R.Q., c. A-19.1) in the zone _____ and request that the _____ provision

be submitted for approval to the persons qualified to vote concerned:

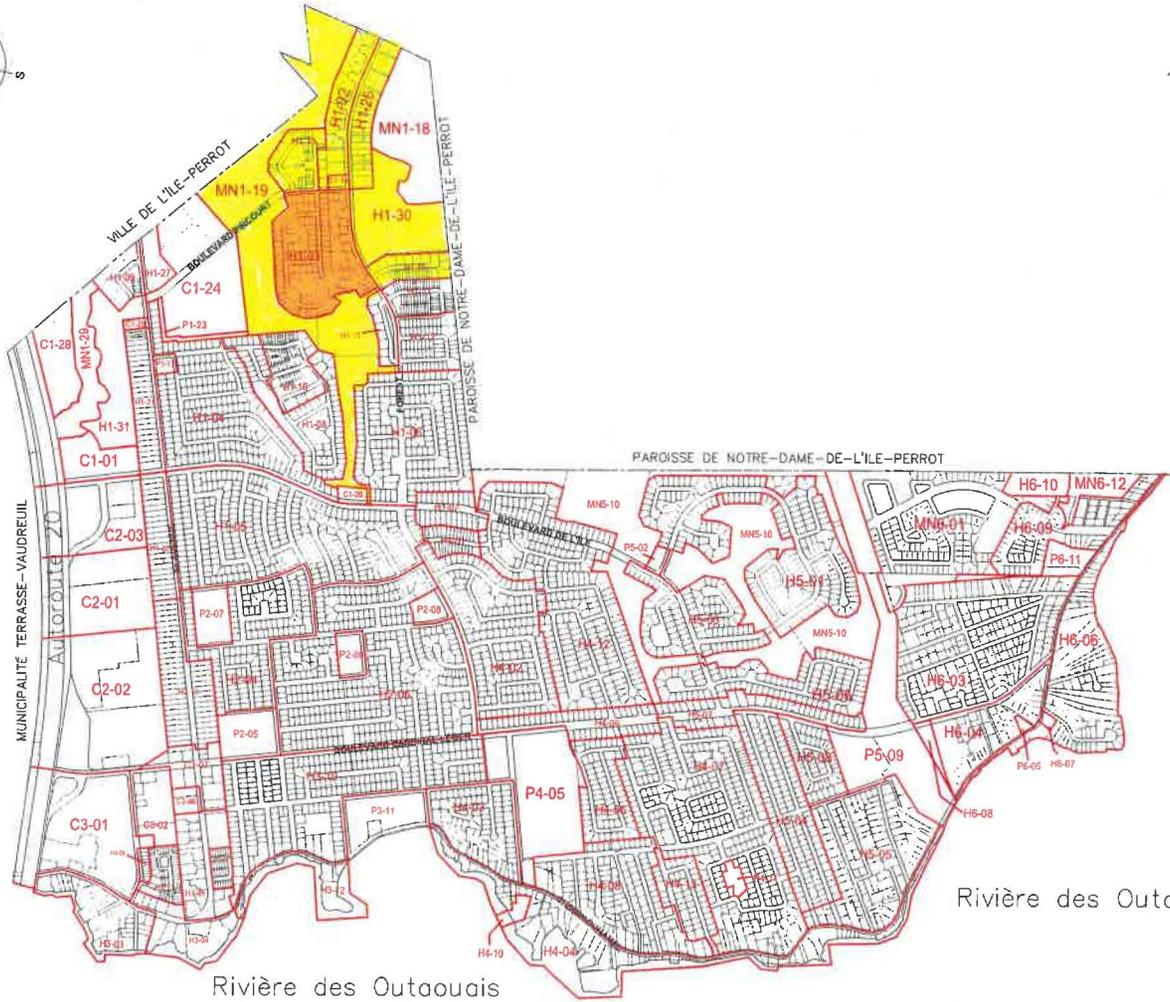
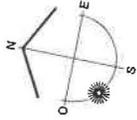
	NOM ET PRÉNOM (en lettres moulées s.v.p.)	ADRESSE	QUALITÉ					SIGNATURE
			D	P	O	C P	C O	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								

Légende des qualités requises des personnes habiles à voter /

Legend of the qualifications required of persons qualified to vote

D: Domicilié / Resident CP: Copropriétaire / Co-Owner
P: Propriétaire unique / Sole owner CO: Cooccupant / Co-Occupant
O: Occupant unique / Sole occupant

	ZONE VISÉE
	ZONES CONTIGUES



MODIFICATIONS			
DATE	REGLEMENT	MODIFICATIONS	OBJET
2009-09-28	780-2		Modification des limites de la zone MN1-01
2010-03-22	780-3		Agrandissement zone H1-02 à même C1-14
2011-02-08	780-4		Création des zones H2-09, P6-10, P6-11 à même la zone H2-02
2011-06-21	780-5		Création de la zone H1-26 à même une partie de la zone H1-02
2012-02-09	780-7		Création de la zone H2-10 à même la zone P6-10
			Agrandissement de la zone H2-09 à même la zone H1-10
			Agrandissement de la zone P6-11 à même la zone H2-09
			Création de la zone P6-12 à même la zone H2-09
2014-08-25	780-11		Création de la zone H1-27 à même une partie de la zone C1-24
2016-02-23	780-13		Agrandissement de la zone MN6-01 à même une partie de la zone H2-09
			Agrandissement de la zone P6-12 à même une partie de la zone H2-09
			Modification de l'affectation principale de la zone P6-12 de "I" (Commerciales) à "MN" (Milieu naturel pour créer la zone MN6-12)

GRUPE D'USAGES

- H Habitation
- C Commerce
- I Industrie
- P Communautaire
- MN Milieu naturel



VILLE DE PINCOURT
Règlement de zonage numéro 780
 Annexe A - Plan de zonage



23 septembre 2021

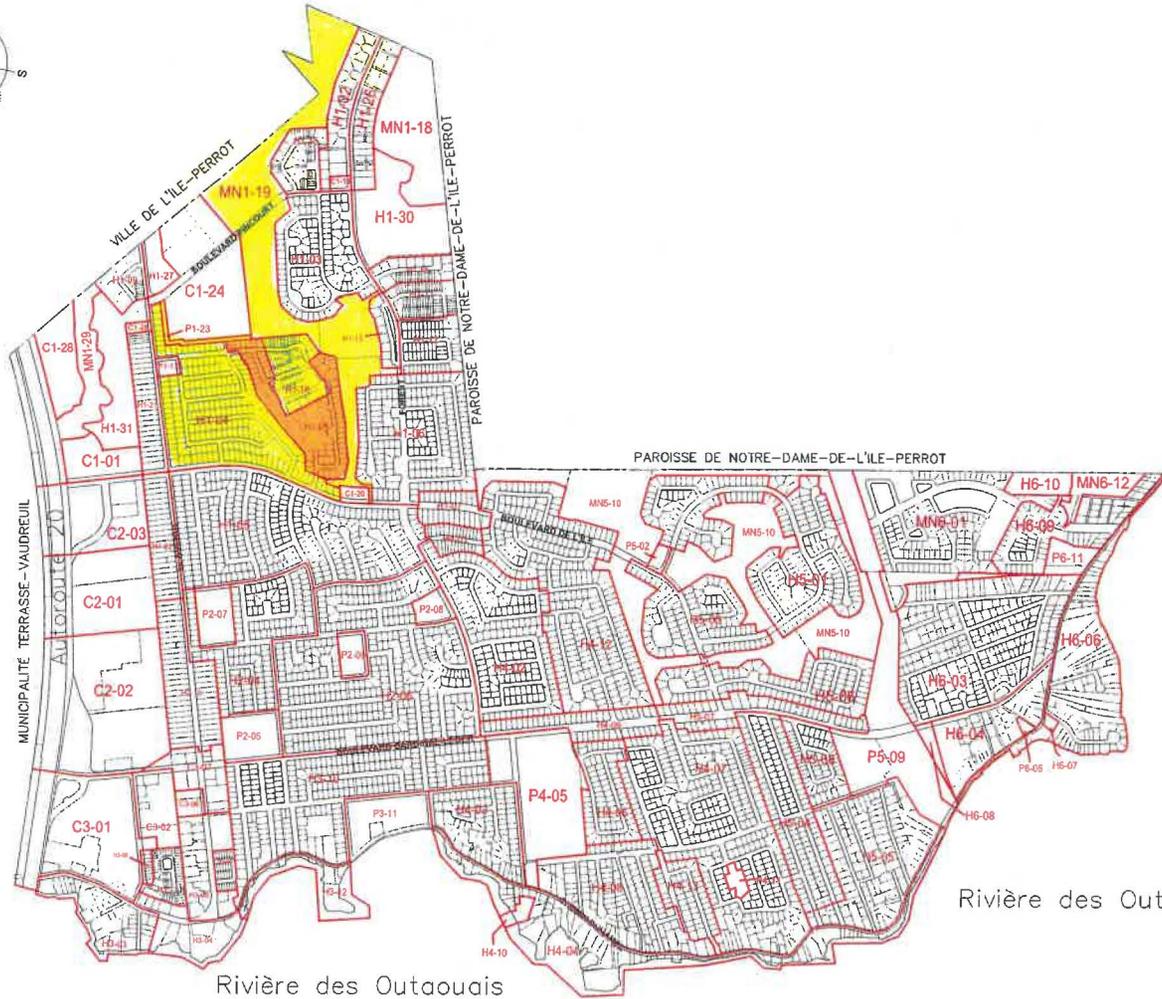
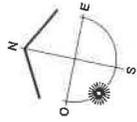


Modifié par : Ville Pincourt

ZONE VISÉE	PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE	ZONES CONTIGUES	PROPRIÉTÉS DANS LES ZONES
H1-03	rue de la Plaine - Tous	C1-14	480 Avenue Forest (garderie)
	rue du Rocher - Tous	H1-02	510 à 576 Avenue Forest (adresses paires seulement)
	rue du Plateau - Tous	H1-10	469 à 499 rue du Versant (adresses impaires seulement)
	Croissant du Golf - Tous	H1-15	rue de la Vallée - Tous
	Croissant de l'Albatros - Tous	H1-15	387 à 457 du Versant
	Croissant de l'Aigle - Tous	H1-15	390 à 492 du Versant
		H1-26	270 à 276 Boulevard Pincourt
		H1-26	535 à 565 Avenue Forest
		H1-26	rue de la Cîme - Tous
		H1-26	rue de la Crête - Tous
		H1-30	rue du Sommet Boisé - Tous
		MN1-19	475 Avenue Forest (golf Pincourt)
			zone de milieu naturel appartenant à la Ville de Pincourt

ZONE VISÉE	PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE	ZONES CONTIGUES	PROPRIÉTÉS DANS LES ZONES	
H1-07	350 à 375 de l'Île - Tous	H1-05	142 à 204 5e Avenue (adresses paires seulement)	
			rue Roberval - Tous	
			rue Simcoe - Tous	
			rue Montcalm - Tous	
			rue Champlain - Tous	
			204 à 238 Frontenac (adresses paires seulement)	
			206 à 240 Cherrystone (adresses paires seulement)	
			170 à 182 Forest (adresses paires seulement)	
			205 à 287 de l'Île (adresses impaires seulement)	
			H1-06	rue Racine - Tous
		rue Noyer - Tous		
		rue Mont-Bleu - Tous		
		280 à 288 de l'Île (adresses paires seulement)		
		206 à 218 Forest (adresses paires seulement)		
		201 à 231 Forest (adresses impaires seulement)	H4-01	rue Grilli - Tous
			H4-12	rue des Marronniers - Tous
				rue des Arbrisseaux - Tous
				rue des Merisiers - Tous
				rue des Buissons - Tous
				rue boisé des Chênes - Tous
				rue du Bosquet - Tous
				381 à 421 boulevard de l'Île (adresses impaires seulement)
		374 à 422 boulevard d l'Île (adresses paires seulement)		
		MN5-10	zone de milieu naturel appartenant à la Ville de Pincourt	

 **ZONE VISÉE**
 **ZONES CONTIGUES**



DATE	REGLEMENT	MODIFICATIONS	OBJET
2009-05-28	780-2	Modification des limites de la zone MNS-01	
2010-09-23	780-3	Agrandissement zone H1-02 à même la zone C1-14	
2011-02-08	780-4	Création des zones H6-09, P6-10, P6-11 à même la zone H6-07	
2011-06-28	780-5	Création de la zone H1-26 à même une partie de la zone H1-02	
2012-02-09	780-7	Création de la zone H1-19 à même la zone P6-10 Agrandissement de la zone H6-09 à même la zone P6-10 Agrandissement de la zone P6-11 à même la zone H6-09 Création de la zone P6-12 à même la zone H6-09	
2014-08-25	780-12	Création de la zone H1-27 à même une partie de la zone C1-24	
2015-02-23	780-13	Agrandissement de la zone MNS-01 à même les parties de la zone H6-09 Agrandissement de la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-09 Modification de l'affectation prescrite de la zone P6-12 de "M" (communauté) à "MNR" (niveau naturel) pour créer la zone MNS-12	

GROUPE D'USAGES

- H** Habitation
- C** Commerce
- I** Industrie
- P** Communautaire
- MN** Milieu naturel

VILLE DE PINCOURT
Règlement de zonage numéro 780
 Annexe A - Plan de zonage



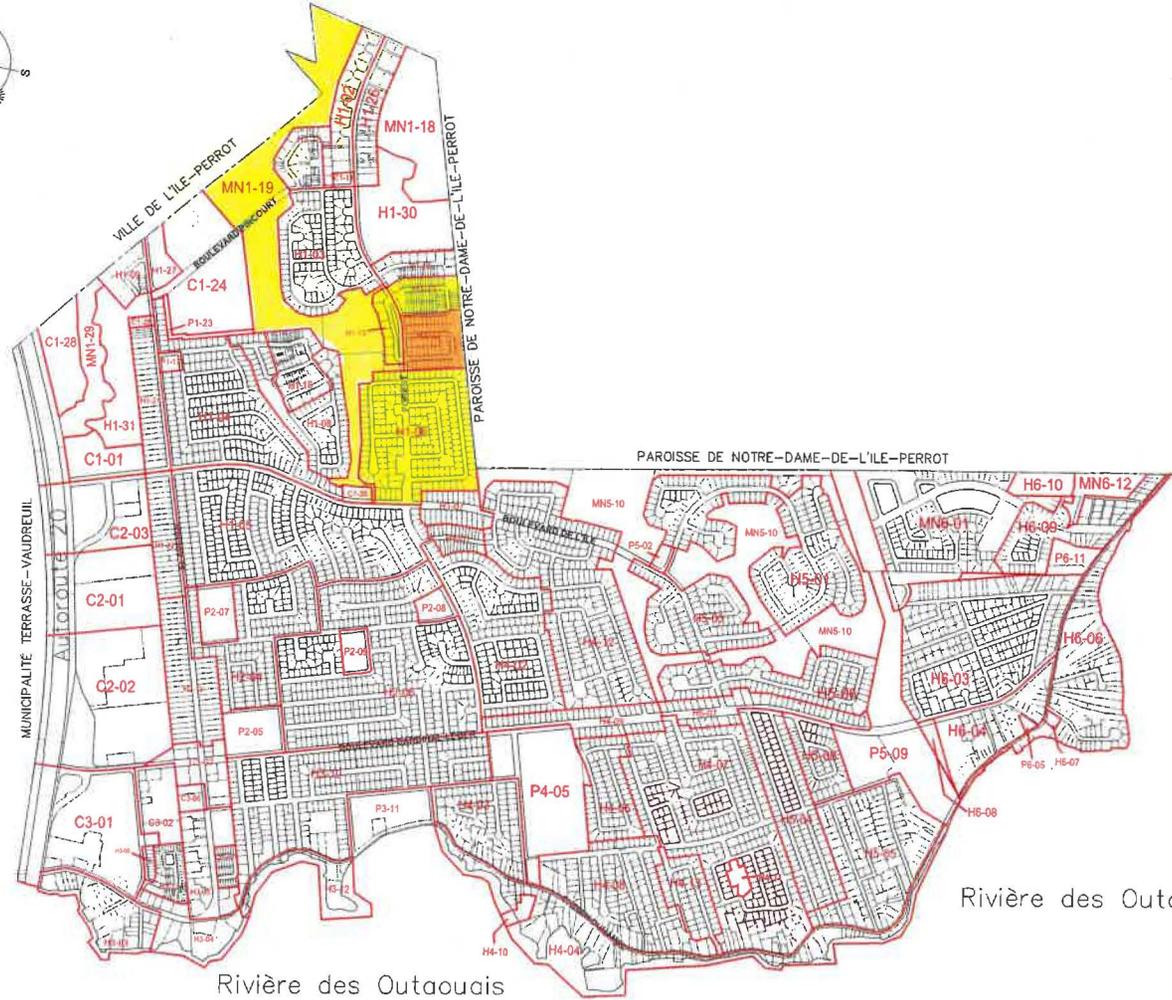
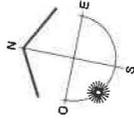
23 septembre 2021



DAA
 Daniel Arbour & Associés

Modifié par : Ville Pincoot

ZONE VISÉE	PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE	ZONES CONTIGUES	PROPRIÉTÉS DANS LES ZONES
H1-08	476 à 528 rue Renaissance (adresses paires seulement)	H1-04	244 à 262 5e Avenue
	505 à 527 rue Renaissance (adresses impaires seulement)		208 à 240 5e Avenue
	rue des Roitelets - Tous		rue Kendall - Tous
	rue des Orioles - Tous		rue Monfort - Tous
	rue des Chardonnerêts - Tous		rue Souvenir - Tous
	200 à 210 rue Renaissance (adresses paires seulement)		rue Radisson - Tous
		rue Iroquois - Tous	
		rue Dumas - Tous	
		200 à 254 de l'Île (adresses paires seulement)	
		300 À 358 rue Renaissance (adresses paires seulement)	
		H1-16	301 à 331 rue Renaissance (adresses impaires seulement)
			rue des Merles - Tous
			rue des Bruants - Tous
			zone de milieu naturel appartenant à la Ville de Pincourt
		MN1-19	
		P1-23	225 boulevard Pincourt - espace tampon



DATE	RÈGLEMENT	MODIFICATIONS	OBJET
2009-09-28	780-2	Modification des limites de la zone MNS-01	
2010-03-23	780-3	Agrandissement zones H1-02 à même la zone C1-14	
2011-02-08	780-4	Création des zones H5-09, P6-10, P6-11 à même la zone H5-02	
2011-06-23	780-5	Création de la zone H1-20 à même une partie de la zone H1-02	
2012-02-09	780-7	Création de la zone H6-10 à même la zone P6-10	
		Agrandissement de la zone H5-09 à même la zone P6-10	
		Agrandissement de la zone P6-11 à même la zone H5-09	
		Création de la zone P6-12 à même la zone H6-09	
2014-05-25	780-12	Création de la zone H1-22 à même une partie de la zone C1-04	
2016-02-23	780-13	Agrandissement de la zone MNS-01 à même des parties de la zone H5-09	
		Agrandissement de la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-09	
		Modification de l'abrégé principal de la zone P6-12 de "P" (communautaire) à "MN" (Milieu naturel) pour créer la zone MNS-22	

GRUPE D'USAGES

- H Habitation
- C Commerce
- I Industrie
- P Communautaire
- MN Milieu naturel



VILLE DE PINCOURT
Règlement de zonage numéro 780
Annexe A - Plan de zonage



23 septembre 2021



Modifié par : Ville Pincourt

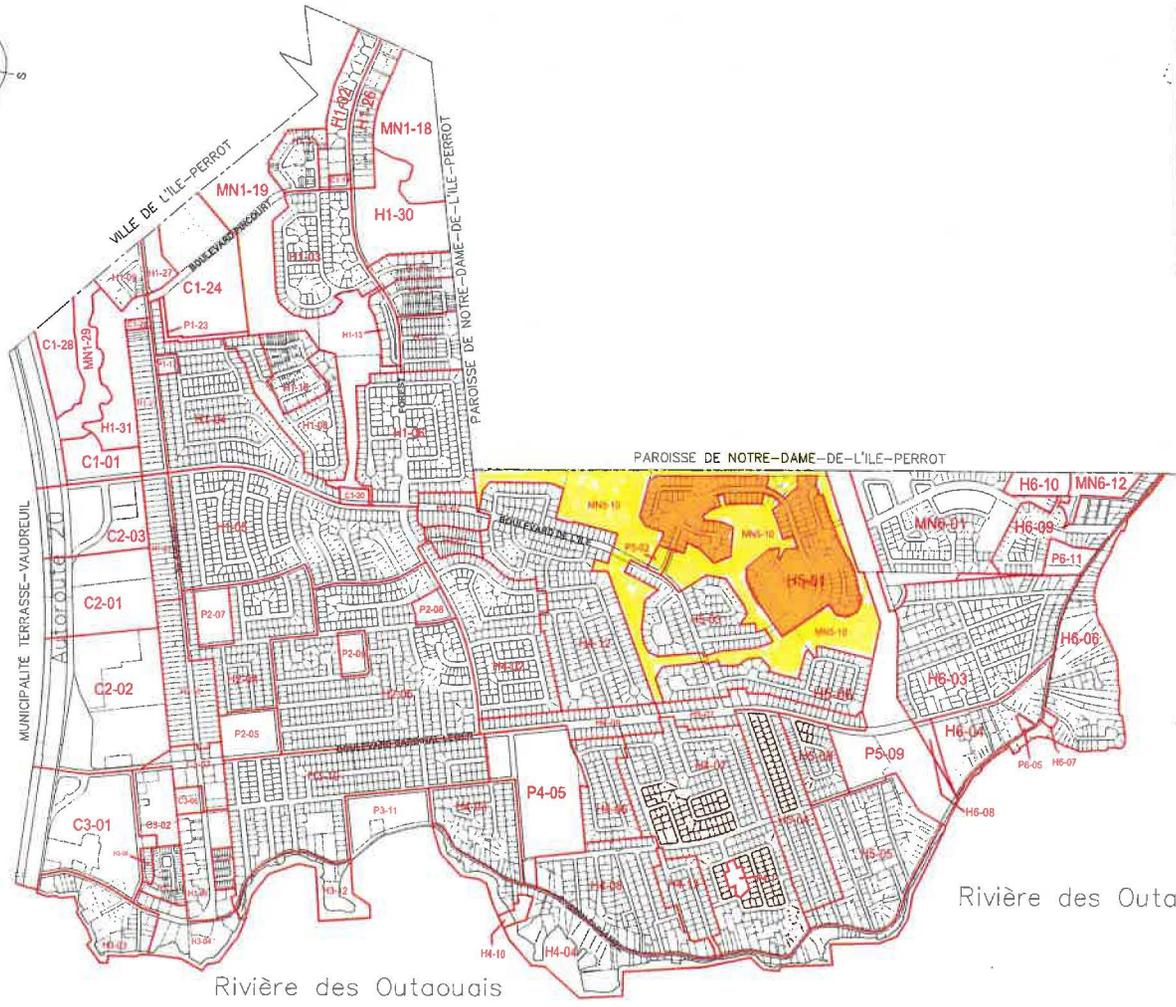
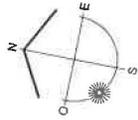
ZONE VISÉE	PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE	ZONES CONTIGUES	PROPRIÉTÉS DANS LES ZONES
H1-12	801 à 821 rue de la Falaise (adresses impaires seulement)	H1-06	rue Racine - Tous
	rue de la Colline - Tous		rue Noyer - Tous
			rue Mont-Bleu - Tous
			280 à 288 de l'Île (adresses paires seulement)
			206 à 218 Forest (adresses paires seulement)
			201 à 231 Forest (adresses impaires seulement)
		H1-11	800 à 884 rue de la Falaise (adresses paires seulement)
		H1-13	823 à 885 rue de la Falaise (adresses impaires seulement)
		MN1-19	400 à 462 Avenue Forest - Tous
			zone de milieu naturel appartenant à la Ville de Pincourt

ZONE VISÉE	PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE	ZONES CONTIGUES	PROPRIÉTÉS DANS LES ZONES	
H1-22	159 à 203 5e Avenue (adresses impaires seulement)	C1-01	lot vacant 6 163 936	
			lot vacant 6 163 937	
			partie du lot vacant 6 163 938	
		C2-01	1900 du Traversier	
			2000 du Traversier	
			2101 du Traversier	
		C2-03	2200 du Traversier	
			2100 du Traversier	
			111 Boulevard de l'Île	
			244 à 262 5e Avenue	
			208 à 240 5e Avenue	
		H1-04	rue Kendall - Tous	
			rue Monfort - Tous	
			rue Souvenir - Tous	
			rue Radisson - Tous	
			rue Iroquois - Tous	
			rue Dumas - Tous	
			200 à 254 de l'Île (adresses paires seulement)	
			H1-05	244 à 262 5e Avenue
				208 à 240 5e Avenue
	rue Kendall - Tous			
	rue Monfort - Tous			
	rue Souvenir - Tous			
	rue Radisson - Tous			
	rue Iroquois - Tous			
	rue Dumas - Tous			
		200 à 254 de l'Île (adresses paires seulement)		

ZONE VISÉE	PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE	ZONES CONTIGUES	PROPRIÉTÉS DANS LES ZONES
H1-22 (SUITE)		H1-21	209 à 261 5e Avenue (adresses impaires seulement)
		H2-04	138 à 160 5e Avenue (adresses paires seulement)
			rue Martel - Tous
			rue Burley - Tous
			205 à 225 rue Shamrock (adresses impaires seulement)
			rue Briardale - Tous
			rue Normandie - Tous
			Place Normandie - Tous
			220 à 242 rue Shamrock (adresses paires seulement)
			156 à 172 rue Northcote (adresse paires seulement)
			H2-10
		107 à 157 5e Avenue (adresses impaires seulement)	

ZONE VISÉE	PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE	ZONES CONTIGUES	PROPRIÉTÉS DANS LES ZONES
H4-12	rue des Marronniers - Tous	H1-07	350 à 375 Boulevard de l'Île - Tous
	rue des Arbrisseaux - Tous	H4-01	rue Grilli - Tous
	rue des Merisiers - Tous	H4-02	rue Dalcourt - Tous
	rue des Buissons - Tous		rue Dupont - Tous
	rue boisé des Chênes - Tous		rue Huron - Tous
	rue du Bosquet - Tous		rue Régent - Tous
	381 à 421 boulevard de l'Île (adresses impaires seulement)		rue Marcotte - Tous
	374 à 422 boulevard d l'Île (adresses paires seulement)		
		H4-09	109 à 163 Avenue forest (adresses impaires seulement)
			350 à 574 Boul. Cardinal Léger (adresses paires seulement)
		H5-07	381 à 561 Boul. Cardinal Léger (adresses impaires seulement)
			576 à 652 Bou. Carddinal Léger (adresses paires seulement)
	MN5-10	581 à 599 Boul. Cardinal Léger (adresses impaires seulement)	
		zone de milieu naturel appartenant à la Ville de Pincourt	

	ZONE VISÉE
	ZONES CONTIGUES



DATE	REGLEMENT	MODIFICATIONS	OBJET
2009-05-26	780-2		Modification des limites de la zone MH-01
2010-03-23	780-3		Agrandissement Zone H1-02 à même la zone C1-14
2011-02-03	780-4		Création des zones H6-09, P6-10, P6-11 à même la zone H6-02
2011-05-26	780-5		Création de la zone H1-26 à même une partie de la zone H1-02
2012-02-09	780-7		Création de la zone H6-10 à même la zone P6-10 Agrandissement de la zone H6-09 à même la zone P6-10 Agrandissement de la zone P6-11 à même la zone H6-09 Création de la zone P6-12 à même la zone H6-09
2014-08-25	780-12		Création de la zone H1-27 à même une partie de la zone C1-24
2015-02-23	780-13		Agrandissement de la zone MNG-01 à même des parties de la zone H6-09 Agrandissement de la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-09 Modification de l'affectation principale de la zone P6-12 de "I" (commerce) à "MN" (milieu naturel) pour créer la zone MNG-12

GRUPE D'USAGES

- H** Habitation
- C** Commerce
- I** Industrie
- P** Communautaire
- MN** Milieu naturel



VILLE DE PINCOURT
Règlement de zonage numéro 780
Annexe A - Plan de zonage



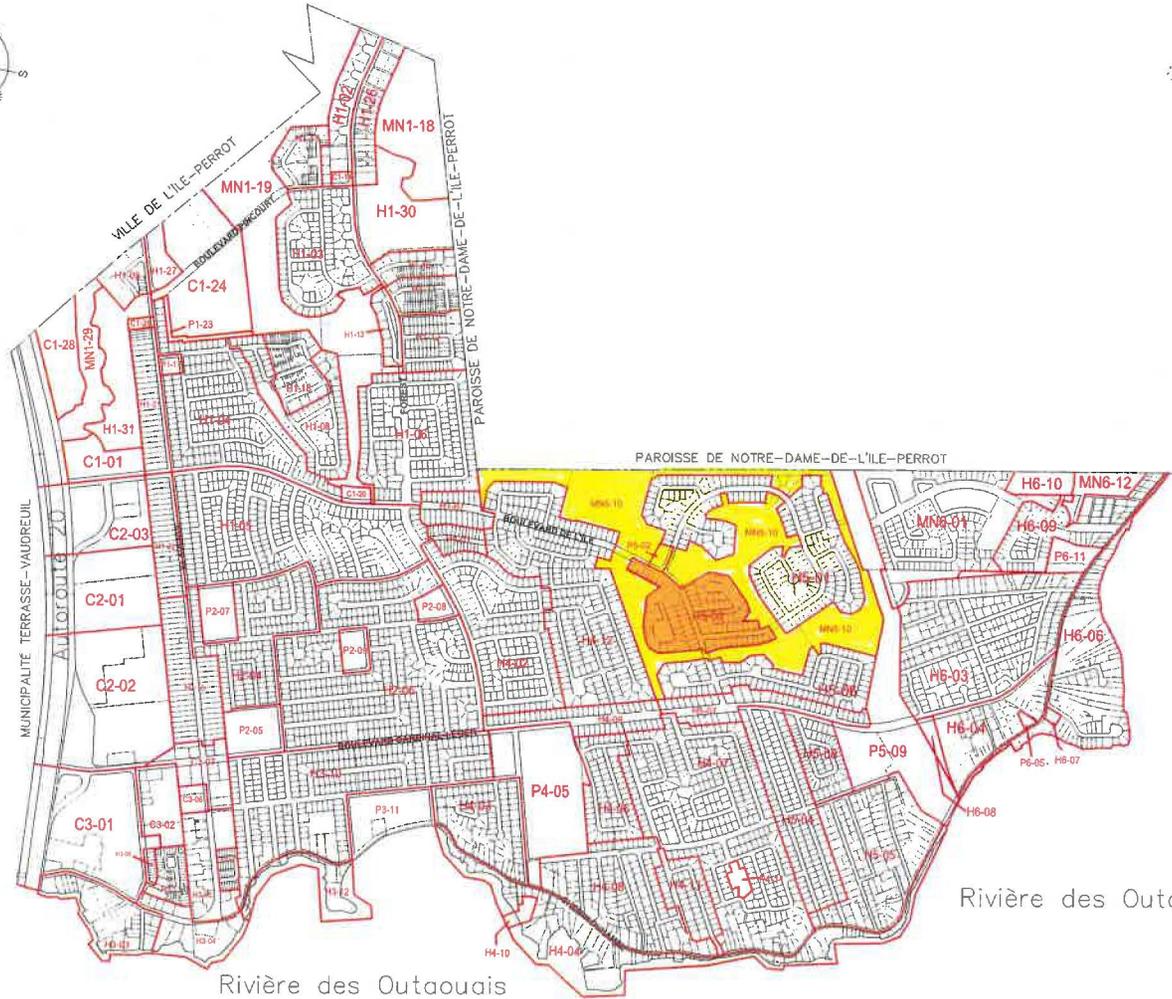
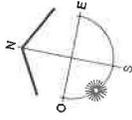
23 septembre 2021



Modifié par : Ville Pincoort

ZONE VISÉE	PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE	ZONES CONTIGUES	PROPRIÉTÉS DANS LES ZONES
H5-01	1027 à 1129 rue du Suroît (adresses impaires seulement)	MN5-10	zone de milieu naturel appartenant à la Ville de Pincourt
	1032 à 1124 rue du Suroît (adresses paires seulement)	P5-02	terrain municipal zoné parc
	rue des Génévriers - Tous		
	rue des Cyprès - Tous		
	rue des Aulnaies - Tous		
	rue des Féviers - Tous		
rue des Pommettiers - Tous			


ZONE VISÉE
ZONES CONTIGUES



DATE	RÈGLEMENT	MODIFICATIONS	OBJET
2009-09-28	780-2		Modification des limites de la zone MNS-01
2010-03-13	780-3		Agrandissement zone H1-02 à milieu C1-14
2011-02-03	780-1		Création des zones HE-08, PG-10, PG-11 à même la zone HE-02
2011-06-28	780-6		Création de la zone H1-36 à même une partie de la zone H1-02
2012-02-09	780-7		Création de la zone H1-30 à même la zone PG-10
			Agrandissement de la zone HE-08 à même la zone PG-10
			Agrandissement de la zone PG-11 à même la zone HE-08
			Création de la zone H1-32 à même la zone HE-02
2014-08-25	780-12		Création de la zone H1-27 à même une partie de la zone C1-24
2015-02-23	780-13		Agrandissement de la zone MNS-01 à même des parties de la zone PG-09
			Agrandissement de la zone PG-12 à même une partie de la zone HE-08
			Modification de l'affectation prioritaire de la zone H1-12 de "M" (communauté) à "M1" (milieu naturel) pour créer la zone MNS-13

GRUPE D'USAGES

- H Habitation
- C Commerce
- I Industrie
- P Communautaire
- MN Milieu naturel



VILLE DE PINCOURT
 Règlement de zonage numéro 780
 Annexe A - Plan de zonage



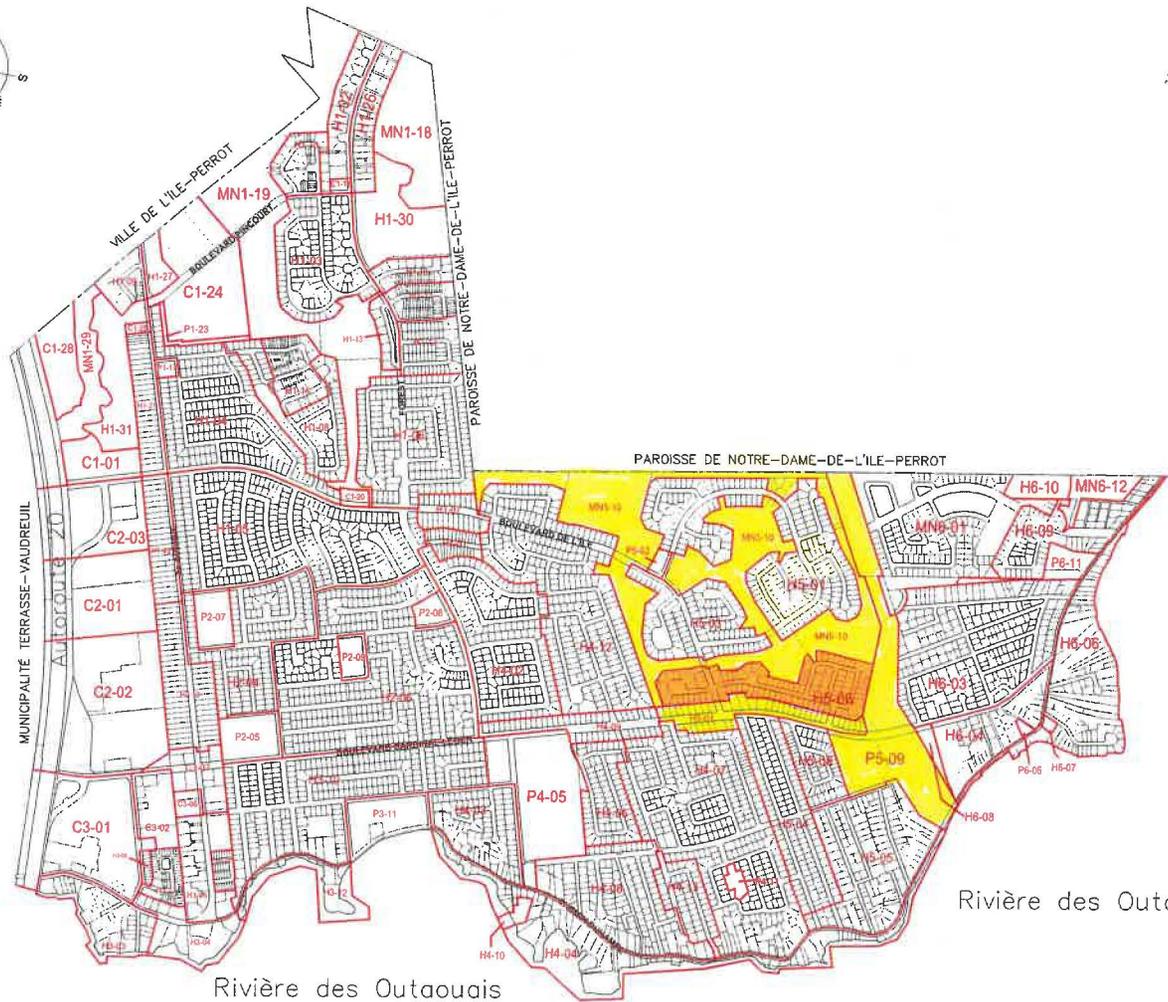
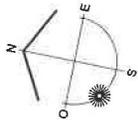
23 septembre 2021



Modifié par : Ville Pincourt

ZONE VISÉE	PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE	ZONES CONTIGUES	PROPRIÉTÉS DANS LES ZONES
H5-03	rue des Châtaigniers - Tous	MN5-10	zone de milieu naturel appartenant à la Ville de Pincourt
	rue des Sorbiers - Tous	P5-02	zone communautaire - Ville
	1001 à 1021 rue du Suroît (adresses impaires seulement)		
	1000 à 1016 rue du Suroît (adresses paires seulement)		
	431 à 471 Boulevard de l'Île (adresses impaires seulement)		
	450 à 472 Boulevard de l'Île (adresses paires seulement)		

	ZONE VISÉE
	ZONES CONTIGUES



DATE	REGLEMENT	MODIFICATIONS	OBJET
2009-05-20	760-2		Modification des limites de la zone MNB-01
2010-05-25	760-3		Agrandissement zone H1-02 à même C1-14
2011-02-03	760-4		Création des zones H8-09, P6-10, P6-11 à même la zone H8-02
2011-05-28	760-5		Création de la zone H1-25 à même une partie de la zone H1-02
2012-02-09	760-7		Création de la zone H5-09 à même la zone P16-10 Agrandissement de la zone H6-08 à même la zone P6-10 Agrandissement de la zone P6-11 à même la zone H6-09 Création de la zone P6-12 à même la zone H6-09
2014-09-25	780-12		Création de la zone H1-27 à même une partie de la zone C1-04
2015-02-25	780-13		Agrandissement de la zone MNB-01 à même une partie de la zone H6-09 Agrandissement de la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-09 Modification de l'affectation principale de la zone P6-12 de "R" (communautaire) à "H" (habitat naturel) pour créer la zone MNB-12

- GROUPE D'USAGES**
- H Habitation
 - C Commerce
 - I Industrie
 - P Communautaire
 - MN Milieu naturel



VILLE DE PINCOURT
Règlement de zonage numéro 780
Annexe A - Plan de zonage



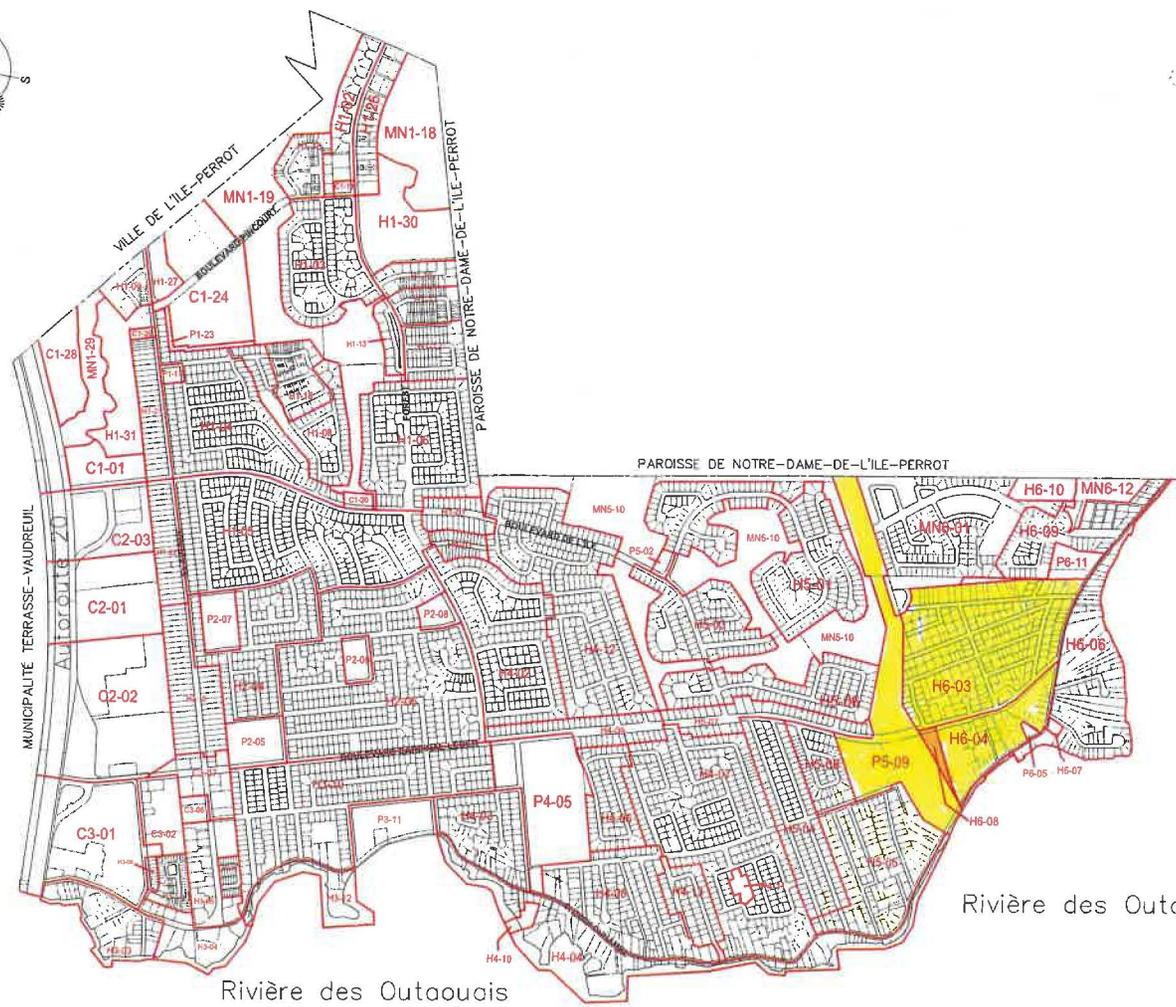
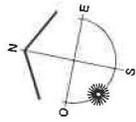
23 septembre 2021



Modifié par : Ville Pincourt

ZONE VISÉE	PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE	ZONES CONTIGUES	PROPRIÉTÉS DANS LES ZONES
H5-06	rue des Aulnaies - tous	MN5-10	zone de milieu naturel appartenant à la Ville de Pincourt
	rue des Frênes - Tous	P5-09	zone communale - Ville
	rue des Mélèzes - Tous		
	470 à 488 Boulevard de l'Île (adresses paires seulement)		
	477 à 483 Boulevard de l'Île (adresses impaires seulement)		

 **ZONE VISÉE**
 **ZONES CONTIGUES**



DATE	REGLEMENT	MODIFICATIONS	OBJET
2006-09-28	780-2		Modification des limites de la zone MN6-01
2010-03-23	780-3		Agrandissement zone H1-02 à même C1-14
2011-02-08	780-4		Création des zones H6-08, P6-10, P6-11 à même la zone H5-02
2011-05-28	780-5		Création de la zone H1-26 à même une partie de la zone H1-02
2012-02-09	780-7		Création de la zone H6-15 à même la zone P6-10
			Agrandissement de la zone H6-03 à même la zone P6-10
			Agrandissement de la zone P6-11 à même la zone H6-08
			Création de la zone P6-12 à même la zone H6-08
2014-08-25	780-12		Création de la zone H1-27 à même une partie de la zone C1-04
2015-02-23	780-13		Agrandissement de la zone MN6-01 à même des parties de la zone H6-09
			Agrandissement de la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-08
			Modification de l'affectation principale de la zone P6-12 de "I" (communautaire) à "MN" (milieu naturel) pour créer la zone MN6-12

- GRUPE D'USAGES**
- H Habitation
 - C Commerce
 - I Industrie
 - P Communautaire
 - MN Milieu naturel



VILLE DE PINCOURT
Règlement de zonage numéro 780
 Annexe A - Plan de zonage



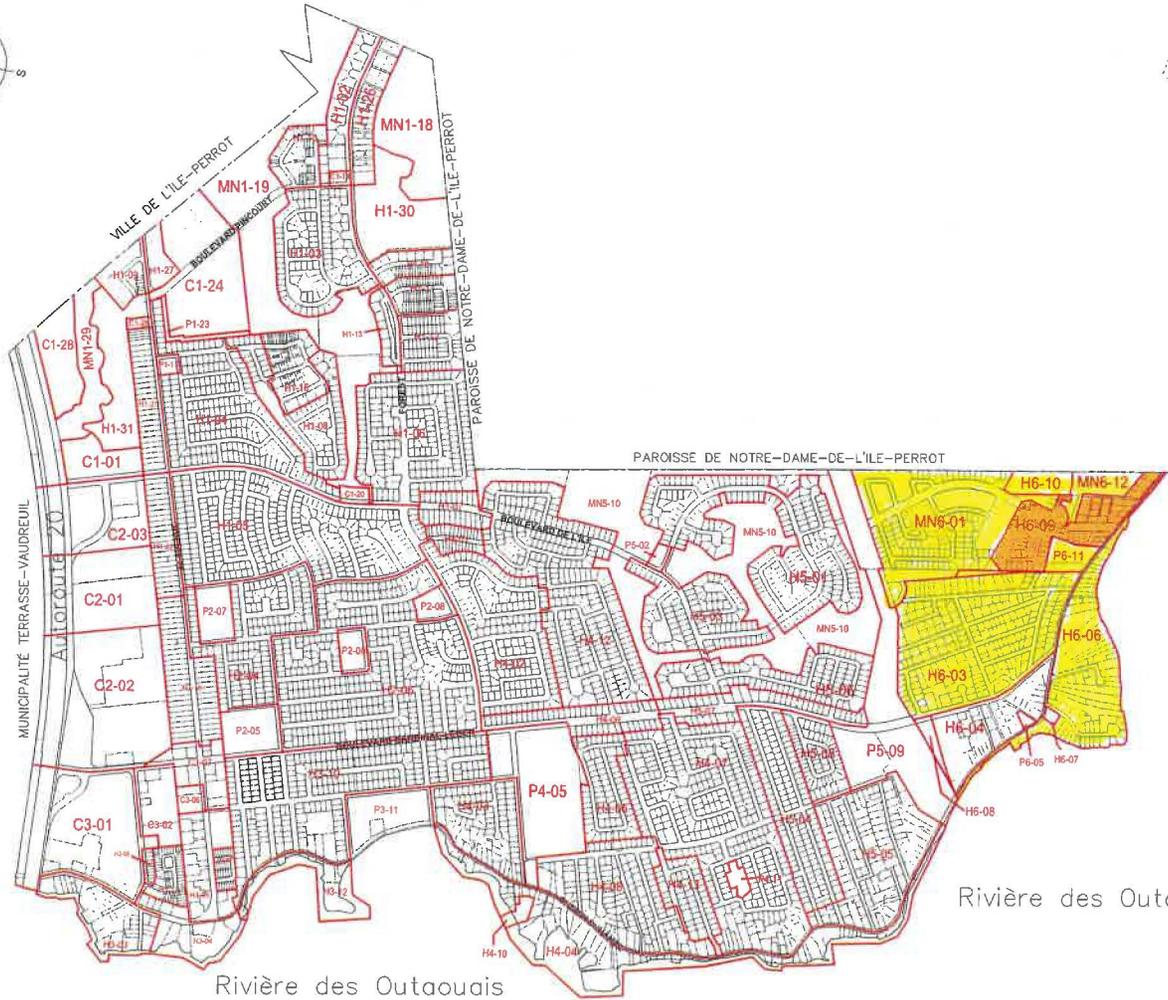
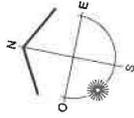
23 septembre 2021



Modifié par : Ville Pincoort

ZONE VISÉE	PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE	ZONES CONTIGUES	PROPRIÉTÉS DANS LES ZONES
H6-08	741 Boulevard Cardinal Léger (Parc de maisns mobiles)	H6-03	44e Avenue - Tous
			43e Avenue - Tous
			42e Avenue - Tous
			41e Avenue - Tous
			40e Avenue - Tous
			Place des Cèdres - Tous
			1er Boulevard - Tuos
			2e Boulevard - tous
			3e Boulevard - Tous
			1007 à 1079 Chemin Duhamel (adresses impaires seulement)
		700 à 1000 Boul. Cardinal Léger (adresses paires seulement)	
		813 à 985 Chemin Duhamel (adresses impaires seulement)	
		H6-04	Impasse Dougan - Tous
			Impasse St-Pierre - Tous
			745 à 985 Boul. Cardinal Léger (adresses impaires seulement)
			Impasse Hamel - Tous
			zone communautaire - Ville
		P5-09	

 **ZONE VISÉE**
 **ZONES CONTIGUES**



DATE	RÈGLEMENT	MODIFICATIONS	OBJET
2008-06-23	760-2		Modification des limites de la zone MNS-01
2010-03-23	760-3		Agrandissement zone H1-02 à même C1-14
2011-02-08	760-4		Création des zones H6-01, P6-10, P6-11 à même la zone H6-02
2011-09-28	760-5		Création de la zone H1-05 à même une partie de la zone H1-02
2012-02-09	760-7		Création de la zone H6-10 à même la zone P6-10 Agrandissement de la zone H6-02 à même la zone P6-10 Création de la zone P6-12 à même la zone H6-05
2014-01-05	760-12		Création de la zone H1-27 à même une partie de la zone C1-24
2015-02-23	760-13		Agrandissement de la zone MNS-01 à même des parties de la zone H6-02 Agrandissement de la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-05 Modification de l'affectation principale de la zone P6-12 de "P" (communautaire) à "MNS" (milieu naturel) pour créer la zone MNS-12

GRUPE D'USAGES

- H** Habitation
- C** Commerce
- I** Industrie
- P** Communautaire
- MN** Milieu naturel



VILLE DE PINCOURT
Règlement de zonage numéro 780
Annexe A - Plan de zonage



23 septembre 2021



Modifié par : Ville Pincoort

ZONE VISÉE	PROPRIÉTÉS DANS LA ZONE	ZONES CONTIGUES	PROPRIÉTÉS DANS LES ZONES
H6-09	2 à 8 rue de la Coopérative	H6-03	44e Avenue - Tous
	rue Chemin de la Pointe-aux-Renards - Tous		43e Avenue - Tous
	rue (privée) Terrasse-Boucher - Tous		42e Avenue - Tous
	1131 à 1197 Chemin Duhamel (adresses impaires seulement)		41e Avenue - Tous
			40e Avenue - Tous
			Place des Cèdres - Tous
			1er Boulevard - Tous
			2e Boulevard - tous
			3e Boulevard - Tous
			1007 à 1079 Chemin Duhamel (adresses impaires seulement)
		700 à 1000 Boul. Cardinal Léger (adresses paires seulement)	
		906 à 1158 Chemin Duhamel (adresses paires seulement)	
		plusieurs lots vacants	
		rue Watson - Tous	
		Place Bastien - Tous	
		H6-10	10 rue de la Coopérative (Coop d'hab.)
	MN6-01	zone de milieu naturel appartenant à la Ville de Pincourt	
	MN6-12	zone de milieu naturel appartenant à la Ville de Pincourt	
	P6-11	Parc Taillon et lot vacant non bâtissable	